



uni race

2^{ème} édition

Coupe de France Universitaire
Sport Boat Open 5.70

24, 25, 26 avril 2009
Brest - Moulin Blanc

Organisation : Association Sportive de l'UBO

Contact : Stéphane Piccioli • T 02 98 01 64 16 • C stephane.piccioli@univ-brest.fr

w w w . s p o r t - u . c o m



KERMA SPORT



Polaroid
Polarized Sunglasses



NOTIK



VOILER



5.70



UNIRACE BREST

24, 25 et 26 Avril 2009



AVIS DE COURSE

Organisation

L'épreuve a lieu sous le patronage du Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU) de Bretagne et de la Fédération Française de Voile.

L'Association Sportive de l'Université de Bretagne Occidentale (ASUBO) organise « **L'UNIRACE 2^{ème} Edition** », les **24, 25 et 26 Avril 2009, à Brest, sur des monotypes PHILEAS OPEN 5.70**

420 € sont demandés à chaque équipage afin de couvrir les frais techniques et la restauration du midi de tous les coureurs. Le coût est porté à 100 € pour les équipages venant avec leur propre embarcation.

Hébergement :

**Centre Nautique Municipal du
Moulin Blanc**
Port de plaisance du Moulin Blanc
29200 Brest

Tel : **02.98.34.64.64**

Règlement et participation

A/ Les courses sont régies par les règles de course à la voile de l'ISAF en vigueur, les règlements généraux de la FFSportU, les règles de classe et de jauge, le présent avis de course et les instructions de courses.

B/ Le comité de course se réserve le droit d'imposer un type de voilure commun à tous les bateaux engagés.

C/ Chaque équipage doit obligatoirement être composé d'étudiants de la même AS (voir règlements FFSU). **Un équipage est formé de 3 ou 4 personnes.** Un skipper ou équipier étudiant confirmé peut, sur demande faite au comité d'organisation et acceptée par celui-ci, être mis à disposition des équipages (maximum de 1 équipier étudiant par équipage n'appartenant pas à l'AS représentée). L'organisation se réserve le droit d'imposer une personne compétente en cas de difficulté d'un équipage.

D/ Les participants devront être en possession de leur licence FFV 2009 (avec visa médical) et de leur licence FF Sport U (présentation de la carte étudiant 2008-2009). Les Skippers devront fournir une attestation de responsabilité civile couvrant les dommages pouvant être occasionnés.

E/ Les fiches d'inscriptions devront être renvoyées avant le **Samedi 28 Février 2009**.

F/ Aucune publicité sur les voiles ou les coques autre que celle de l'organisation n'est autorisée.

■ Attribution des bateaux

L'attribution des bateaux se fera par tirage au sort.

Un premier tirage au sort sera effectué **au Centre Nautique du Moulin Blanc le Vendredi 24 Avril au Matin.**

■ Système de course, formule de classement et sécurité

Système de Course

Les concurrents courront sur des parcours construits ou côtiers, pendant les 3 journées. L'emplacement du parcours est prévu en rade de Brest.

Formule de Classement

Le système de points à minima (annexe A ,article 4) sera appliqué .

Sécurité

Le port obligatoire du gilet de sauvetage pourra être imposé par le Comité de course.

■ Programme

. **Le Vendredi 24 Avril** : 9h Accueil des équipages et tirage au sort des bateaux, 11h00 briefing skippers, 13h30 mise à disposition pour acclimatation au support (manches d'entraînement). 18h30 Cérémonie d'ouverture

. **Le Samedi 25 Avril** : 8h30 briefing, 9h30 mise à disposition, courses à suivre. 19h Repas Festif.

. **Le Dimanche 26 Avril** : 8h30 briefing, 9h30 mise à disposition, courses à suivre. Cérémonie de clôture et remise des prix à 16h00.

Ce programme pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques.



UNIRACE BREST

24, 25 et 26 Avril 2009



Coupe de France Universitaire de Sport Boat Port du Moulin-Blanc Brest

FICHE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom	Téléphone	N° Lic FFV	N° Lic FFSU	Email
Sk.
E1.
E2.
E3.

Sk : Skipper

E : Equipiers

UNIVERSITE , COMPOSANTE OU ECOLE :

- . Joindre coupon du Règlement Intérieur
- . Joindre chèque bancaire ou postal de 420 € à l'ordre de L'AS UBO
(ou un chèque de 100 € en cas de participation avec son propre bateau)
- . Repas Festif Samedi Soir Nombre de personnes x 12 €

Un chèque de caution de 1000 € sera demandé à l'attribution des bateaux

Date :

Signature du Skipper :

Date limite de retour des dossiers : **Samedi 28 Février 2009**

ASSOCIATION SPORTIVE
DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE
4 rue du Bouguen
CS 93837 29200 BREST Cedex
Tél : 02 98 01 64 16 – Fax : 02 98 01 65 65



Expérience du Chef de bord (indispensable) et des équipiers (souhaitable)

Sk :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. Signature :

E1 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. Signature :

E2 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. Signature :

E3 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. Signature :



ASSOCIATION SPORTIVE
DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE
4 rue du Bouguen
CS 93837 29200 BREST Cedex
Tél : 02 98 01 64 16 – Fax : 02 98 01 65 65



UNIRACE BREST 24, 25 et 26 Avril 2009

REGLEMENT INTERIEUR

A renvoyer après signature

- ARTICLE I** Tout équipage devra avoir un responsable qui se portera garant du bon respect des règlements internes et sportifs (hébergement, Base Nautique et Régate).
- ARTICLE II** Toute personne entrant à l'intérieur des sites (hôtel, base nautique, bateaux) devra être munie de sa carte d'étudiant ou de l'attestation d'appartenance à l'Université ou grandes écoles et de l'attestation de régatier.
- ARTICLE III** L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.
- ARTICLE IV** Il est interdit d'apporter de l'alcool dans les différents sites.
À défaut, tout membre d'équipage se verra refuser l'entrée des sites.
L'exclusion définitive à la régata pourra être envisagée au cas par cas.
- ARTICLE V** Toute personne prise en possession de stupéfiants sera immédiatement exclue de la régata.
- ARTICLE VI** Toute personne manifestant un comportement violent (dégradation volontaire de matériel, des bateaux, bagarre, etc...) sera exclue de la régata.
- ARTICLE VII** Les exclusions seront prononcées par le Président du Comité d'organisation et/ou par le président de l'AS UBO.

Je soussigné, M _____, responsable de l'équipage de

Fonction _____composante : _____

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à : _____, le _____

Vu et pris connaissance

Signature du Responsable